

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL ORDINAIRE  
DE LA COMMUNE DE  
MONTAGNAC-MONTPEZAT**

**SEANCE DU 11 OCTOBRE 2019**

L'an **deux mille dix-neuf** et le **onze** du mois **d'octobre à 15 heures**,

Le Conseil Municipal de la Commune de MONTAGNAC-MONTPEZAT dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la Présidence de Monsieur François GRECO, Maire.

Date de la convocation du Conseil Municipal : **1<sup>er</sup> octobre 2019.**

Date d'affichage : **04 octobre 2019.**

**Etaient présents :** Mme Martine GRECO –  
MM. Francis GRAÖ – Antoine PES – Serge VASELLI –

**Absent excusé :** M. Bernard BATIFOULIER –

**Etaient absents :** MM. Henri COSENZA - Lionel VOGEL – Denis MALOSSANE –

**Secrétaire de séance :** M. Francis GRAÖ –

**DELIBERATION N° 2019/33    Pour : 04    Contre : 00    Abstention : 01**

**OBJET : REFECTION DE LA TOITURE DE L'EGLISE SAINT PIERRE A  
MONTAGNAC - MONTPEZAT : DEMANDE D'UN FONDS DE CONCOURS A D.L.V.A.**

Monsieur le Maire rappelle aux membres présents que la Communauté d'Agglomération : « Durance, Luberon, Verdon, Agglomération » (DLVA) a attribué, au titre du fonds de concours 2019, une enveloppe de 13 737 € à la commune afin de permettre la réalisation d'opérations communales.

Il précise que les travaux de réfection de l'église Saint Pierre à Montagnac sont programmés et que la commune pourrait bénéficier de ce fonds de concours pour ces travaux de restauration.

Monsieur le Maire fait part aux élus du plan de financement envisagé :

- Montant des travaux envisagés :	110 009 € HT
- Fonds de concours DLVA :	13 737 € HT
- Région (FRAT) :	14 965 € HT
- Etat (DETR) :	55 004 € HT
- Autofinancement :	26 303 € HT

Monsieur le Maire propose aux conseillers municipaux de l'autoriser à solliciter la communauté d'agglomération afin d'obtenir ce fonds de concours.

**Entendu l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents :**

- **APPROUVE** le projet et le plan de financement pour la réfection de l'église Saint Pierre à Montagnac - Montpezat, tels que présentés par Monsieur le Maire.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à solliciter auprès de la communauté d'agglomération « Durance, Luberon, Verdon Agglomération » un fonds de concours au titre de l'année 2019 ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à la préparation de cette opération.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

**Le Maire**  
**François GRECO**